

**Ministry of Colleges and
Universities**

Office of the Minister

438 University Avenue, 5th floor
Toronto ON M7A 0B8

Tel.: 416 326-1600

**Ministère des Collèges et
Universités**

Bureau du ministre

438, avenue University, 5e étage
Toronto ON M7A 0B8

Tél. : 416 326-1600



Le 15 janvier 2020

M. Denis Mayer
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
1, rue Yonge, bureau 2402
Toronto (Ont.) M5E 1E5

Monsieur,

Je tiens à vous remercier d'avoir accepté de siéger au conseil d'administration du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES). Les organismes de l'Ontario qui sont régis par un conseil d'administration sont des partenaires qui sont essentiels à la prestation de services de grande qualité aux Ontariens. La population de l'Ontario dépend de vous et des autres membres du conseil d'administration pour assurer un leadership auprès de la direction et du personnel de l'organisme. La population de l'Ontario compte sur vous pour établir et faire avancer les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de l'organisme conformément au mandat du COQES, aux priorités du gouvernement et à mes directives, le cas échéant.

Conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations (DON) du Conseil du Trésor du gouvernement, lorsque le ministre change, une lettre confirmant ou remplaçant la plus récente lettre de mandat doit être remise à l'organisme. Ainsi, la présente lettre remplace et met à jour la lettre de mandat précédente envoyée le 7 septembre 2018 et constitue la lettre de mandat pour le reste de l'exercice 2019-2020 et pour 2020-2021.

Comme vous le savez, conformément à la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*, votre organisme a pour mandat de m'aider à améliorer tous les aspects du secteur de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario, y compris la qualité de l'enseignement postsecondaire et l'accès à celui-ci, ainsi que la reddition de compte par les collèges et universités publics de l'Ontario. En octobre 2018, le COQES s'est vu confier la fonction supplémentaire d'effectuer des recherches et d'évaluer la façon dont la liberté d'expression est gérée dans ces établissements et dans l'ensemble du secteur postsecondaire, ainsi que de présenter des rapports et des recommandations au Ministère sur les résultats de ces recherches et évaluations.

Dans le budget de l'Ontario 2019, le gouvernement a énoncé une vision pour bâtir un secteur postsecondaire novateur et durable. Le gouvernement rétablit l'obligation de

rendre compte dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario pour veiller à ce que les établissements d'enseignement postsecondaire financés par l'État produisent les résultats économiques positifs dont les étudiants et la population de l'Ontario ont besoin, et forment les gens de sorte à les préparer aux emplois de demain.

Conformément à notre protocole d'entente et aux exigences de la DON, la présente lettre décrit mes attentes à l'égard du COQES pour le reste de 2019-2020 et pour l'exercice 2020-2021, lesquelles correspondent aux priorités et à l'orientation stratégique du gouvernement. Il est important que les recherches, les évaluations et les recommandations du Conseil appuient les priorités pour la population de l'Ontario. Les rapports annuels 2019-2020 et 2020-2021 du COQES décriront les réalisations en vue de répondre aux attentes énoncées dans la présente lettre.

Les priorités ci-dessous comprennent plusieurs priorités antérieures qui ont été soulignées dans la lettre de mandat précédente de septembre 2018 ainsi que dans la plus récente lettre du Ministère datée du 30 mai 2019 concernant l'apprentissage numérique.

Réalisation de projets d'évaluation

Le 6 novembre 2019, le gouvernement a déposé le projet de loi 138, qui comprend des changements proposés pour renforcer les activités du COQES. S'il est adopté, la fonction d'évaluation du COQES serait élargie pour inclure la réalisation de projets d'évaluation précisés par le ministre, y compris des évaluations des programmes et services d'enseignement postsecondaire fournis ou financés (en tout ou en partie) par le gouvernement de l'Ontario.

On s'attend à ce que les projets d'évaluation jouent un rôle important dans les activités du COQES et aident à déterminer si les programmes gouvernementaux d'enseignement postsecondaire répondent efficacement aux besoins des étudiants et du secteur et s'ils représentent une utilisation optimale de l'argent des contribuables.

L'accès aux études postsecondaires

Le Ministère verse des fonds aux établissements d'enseignement postsecondaire et à Passeport pour ma réussite afin d'accroître l'accès aux études postsecondaires pour les personnes qui font face à des obstacles dans la transition vers l'enseignement supérieur et l'obtention de leur diplôme. Pour aider le ministère à appuyer l'accès aux études postsecondaires, nous demandons au COQES de :

- collaborer avec le ministère pour déterminer si le financement des programmes d'accès, comme Passeport pour ma réussite et le Programme ontarien pour l'accès aux études postsecondaires et l'inclusion (POAEPI) cible les personnes qui en ont le plus besoin;
- conseiller le ministère sur les façons possibles d'améliorer ou de modifier ces programmes, y compris sur la collecte de données et les résultats, au besoin;
- faire des recherches sur les pratiques exemplaires d'autres administrations.

Services aux élèves handicapés

Pour s'assurer que les subventions à des fins particulières du ministère atteignent leur objectif d'aider les collèges et les universités à s'acquitter de leurs obligations légales en vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario qui consistent à offrir des adaptations particulières aux étudiants handicapés, nous demandons au COQES de :

- fournir un soutien au ministère en effectuant des recherches et en donnant des conseils sur les subventions à des fins particulières du ministère qui soutiennent les services aux étudiants handicapés;
- collaborer avec le ministère, entreprendre des recherches au sujet de l'incidence des subventions à des fins particulières sur les établissements qui desservent les étudiants handicapés;
- faire des recherches sur les pratiques exemplaires d'autres administrations afin de trouver des façons d'améliorer l'administration du financement ministériel pour les étudiants handicapés et les résultats liés à ce financement.

Priorité fixée en mai 2019

Apprentissage numérique

Comme il est indiqué dans la lettre du 30 mai 2019, on a demandé au COQES de :

- fournir des renseignements sur deux programmes d'apprentissage numérique existants (Contact Nord et eCampusOntario).
- Mener des recherches sur tous les aspects de l'apprentissage numérique en Ontario en mettant l'accent sur les considérations mentionnées dans la lettre.
- Cet examen devait déboucher sur un rapport final et des recommandations à soumettre au Ministère d'ici le 31 octobre 2019.
- Merci d'avoir soumis le rapport et les recommandations.

Priorités fixées en septembre 2018

Protéger la liberté d'expression sur les campus des collèges et universités de l'Ontario

Je tiens à vous remercier pour votre premier rapport annuel sur la liberté d'expression sur les campus en Ontario. Pour continuer de m'aider à améliorer le secteur de l'enseignement postsecondaire en appuyant les droits à la liberté d'expression sur les campus ontariens, le COQES :

- recevra des rapports annuels de chaque collège et université subventionnés par l'Ontario au sujet de la mise en œuvre d'une politique sur la liberté d'expression et produira un rapport d'analyse pour le ministre.

- déterminera si chaque institution a mis en œuvre de façon satisfaisante une politique de liberté d'expression reposant sur la norme minimale établie par le ministre et si toutes les exigences de production de rapports ont été respectées.
- signalera les plaintes relatives à la liberté d'expression déposées contre les collèges et universités subventionnés par l'État et le nombre de ces plaintes non résolues ou non résolues de manière satisfaisante.
- élaborera un rapport public annuel qui résume les rapports annuels des établissements, évalue si les établissements se sont conformés et précise la mesure dans laquelle elles ne l'ont pas fait. évaluera les progrès réalisés par le système dans la mise en œuvre des politiques de liberté d'expression.

Assurer la viabilité financière des collèges et des universités

Pour s'assurer que tous les investissements dans l'enseignement postsecondaire donnent des résultats, le COQES :

- veillera au maintien de la qualité tout en assurant la viabilité financière des établissements postsecondaires de l'Ontario.
- mènera d'autres recherches sur les facteurs liés aux coûts des effectifs dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, y compris la rémunération, les charges de travail liées à l'enseignement et à la recherche et les règles sur les pensions.
- cherchera d'autres façons d'accroître l'efficacité dans le secteur postsecondaire, y compris l'amélioration de la productivité et des possibilités d'assurer les services de façon plus efficace.

Mener des recherches et des analyses dans d'autres domaines précisés par le ministre

Afin d'offrir un soutien continu pour guider l'élaboration des politiques postsecondaires du ministère, le COQES doit travailler en étroite collaboration avec lui pour fournir en temps voulu des données et des analyses reposant sur la recherche qui peuvent éclairer le ministère sur d'autres enjeux stratégiques émergents et orienter l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes au sujet d'autres questions que le ministre pourrait définir.

Responsabilité de l'organisme

Le gouvernement a pour mandat de rétablir la confiance en veillant à ce que les deniers publics soient dépensés avec intégrité. On s'attend à ce que le conseil d'administration du COQES respecte les exigences en matière de responsabilisation et de transparence dans le contexte des activités de l'organisme, notamment en veillant au maintien d'un système efficace de contrôles internes, de gestion des risques et de conformité conformément aux politiques et directives gouvernementales applicables afin de

promouvoir la transparence, la responsabilisation et l'utilisation prudente des fonds publics dans le cadre des activités de l'organisme.

Veillez continuer de consulter le protocole d'entente en tant qu'entente administrative principale qui énonce les pouvoirs, les autorisations et les responsabilités du COQES et du ministère, tels qu'ils sont énoncés dans les lois, règlements, directives et politiques applicables.

Pour reprendre l'alinéa 8.3k) du protocole d'entente, le conseil d'administration du COQES doit s'assurer que l'organisme utilise les fonds publics de façon prudente, intègre, honnête et efficace. Ainsi, le gouvernement s'attend à ce que toutes les dépenses du conseil d'administration, y compris les dépenses et les indemnités quotidiennes, ne dépassent pas 1 % du financement annuel du gouvernement de l'Ontario pour le COQES. Pour le présent exercice, les dépenses totales du conseil d'administration ne devraient pas dépasser 41 000 \$. Je m'attends à ce que le conseil d'administration du COQES fasse preuve de prudence financière et fasse une utilisation efficace des ressources publiques dans le cadre de ses activités. Cela est conforme aux tendances historiques des dépenses du conseil d'administration.

Le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario continue d'être reconnu à l'échelle mondiale pour ses établissements postsecondaires de haut calibre. Le COQES a un rôle important à jouer pour préserver cet atout et pour contribuer à l'amélioration du système afin de créer un secteur postsecondaire novateur et durable qui prépare les étudiants aux emplois de l'avenir. Nous avons hâte de travailler avec vous.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

L'honorable Ross Romano
Ministre des Collèges et Universités

c. c. : David Trick, Ph. D.
Président-directeur général par intérim,
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Laurie LeBlanc
Sous-ministre
Ministère des Collèges et Universités